



# ACTIONS COURTIERS



## ENTRÉE PAVÉE

### COMMENT L'ÉVITER

Le courtier doit divulguer des **informations** qui s'avèrent **exactes** aux acheteurs potentiels. Le vendeur indique que l'entrée est pavée, mais cela n'est pas visible en raison de la neige ? Expliquez la situation au vendeur et prenez le temps d'aller vérifier avec lui. Dites-lui que vous ne doutez pas de sa parole, mais que les règles de l'art exigent que vous vérifiiez. En plus de vous protéger, vous faites preuve de professionnalisme.

### ASTUCE DU PRO

Vous êtes l'expert en immobilier, et il est de votre responsabilité de vous assurer de la **véracité des informations recueillies** avant de les communiquer. Pour y arriver, vous devez systématiquement vérifier les informations que vous recevez.

### RÉPERCUSSIONS

En plus d'exposer le client à une situation fâcheuse, n'oubliez pas que ce type d'erreur a des conséquences pour le courtier. Si votre responsabilité est mise en cause et qu'une indemnité est versée au réclamant, vous devrez acquitter le montant de votre **franchise** prévue à la police d'assurance. Sachez également qu'une procédure déposée devant les tribunaux pourrait avoir des répercussions sur votre dossier de crédit personnel aussi longtemps que durera le litige, sans compter les **pertes de temps** que cela implique. Dans tous les cas, mieux vaut prévenir que guérir.



# FARCIQ

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle  
du courtage immobilier du Québec

WWW.FARCIQ.COM